

## Protection et sauvegarde des patrimoines de la cité balnéaire et de ses monuments en voie de disparition

### Un nouvel air pour El Jadida

L'Association Nouvel Air (ANA-Maroc) a saisi dernièrement la ministre de la Culture pour lui rappeler l'urgence d'agir pour la protection et la sauvegarde des patrimoines de la ville d'El-Jadida et de ses monuments en voie de disparition.

Profitant de la célébration du « Mois de patrimoine », l'Association présidée par M'Hammed Sajidi a voulu ainsi tirer la sonnette d'alarme sur l'état de délabrement du patrimoine de la ville d'El Jadida et de ses monuments en voie de disparition. Et, à cette même occasion, solliciter auprès du département de la Culture une attention plus accrue avant que la dégradation ne s'empire et que la disparition des patrimoines ne devienne irréversible. L'ANA-Maroc a également appelé à la «valorisation culturelle» des différents sites et monuments et leur réhabilitation «à l'identique au titre des monuments historiques et du patrimoine national».

« La ville d'El Jadida a subi de nombreux bouleversements socioculturels, une gestion anarchique et désastreuse des sites patrimoniaux et culturels coloniaux de la ville ; ainsi ces sites ont progressivement été laissés à l'abandon, certains ont disparu définitivement, d'autres sont dans un état de délabrement tel qu'ils sont voués à disparaître prochainement si rien n'est entrepris pour leur restauration. Enfin certains sites utilisés à des fins commerciales risquent à terme de disparaître», déplore M'Hammed Sajidi, tout en condamnant la destruction de lieux culturels et historiques au profit de constructions anarchiques et de promotions immobilières. « Il y a aujourd'hui une urgence de sauver ce qui reste à cette ville comme patrimoine historique et culturel, notamment colonial, afin de limiter les dégâts et les préserver de dégradations supplémentaires », regrette-t-il.

Une situation qui ne saurait perdurer, s'inquiète l'Association Nouvel Air qui a décidé d'agir pour préserver le patrimoine de la ville d'El Jadida. Et en premier lieu, « le patrimoine colonial au nom de la conservation des monuments historiques conformément à la Loi n° 22.80, relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, promulguée par le Dahir n° 1.80.341 du 25 décembre 1980, et conformément à son Décret d'application n° 2.81.25 du 22 octobre 1981 », explique son président.

C'est dans ce contexte que l'ANA-Maroc a sollicité et demandé à la ministre de la Culture (sous couvert de la Direction régionale de la Culture Abda – Doukkala) de «procéder à l'inscription et la conservation des monuments et sites historiques et coloniaux présentant un intérêt public au point de vue de l'Histoire et de l'Art, notamment architectural.

Sont notamment concernés, le Théâtre municipal d'El Jadida et son environnement (anciennement salle des fêtes), la Poste et son environnement, « Bank Al Maghreb », la salle des sports « Najib Naami» et son environnement ainsi que le bloc du site regroupant les bâtiments administratifs (CRI, bureau des mines, commissariat, pharmacie de nuit, 2ème arrondissement urbaine et l'Union générale des travailleurs au Maroc) et leur environnement (entre les avenues Mohammed VI, Nabeul et le Théâtre municipal et le commissariat Central de police). A ces lieux s'ajoutent les sites de la plage d'El Jadida dans sa totalité du début de l'entrée de la ville jusqu'à la Cité portugaise englobant le port d'El Jadida dans sa totalité, ses bâtiments et son environnement ainsi que le bloc du site associant l'Hôtel Marhaba et son environnement et le jardin Mohammed V dans sa totalité.

ANA-Maroc estime qu'une attention particulière devait être également portée sur les sites et monuments tels que l'immeuble EL Cohen 1914 (angle Place El Hansali et rue Leslou), le phare Sidi Bouafi d'El Jadida et son environnement y compris le cimetière Sidi Bouafi et le château rouge et son environnement, le jardin Hassan II dans sa totalité (anciennement Parc Spinney). Ainsi que les sites regroupant le marché central, dit «français» dans sa totalité (anciennement marché européen) et les sites du groupe scolaire, Ecole Mohammed VI et l'école centrale mixte et leurs environnements.

«Ces sites possèdent une particularité qui leur donne une identité culturelle unique et contribuent à la culture nationale et à l'héritage civilisationnel, ce qui leur confère une obligation prioritaire dans la protection du patrimoine sous toutes ses formes et la préservation des monuments historiques », estime-t-on à l'Association. Soulignons enfin qu'une pétition de sauvegarde du patrimoine de la ville a été lancée pour soutenir l'ANA-Maroc ([www.ana-maroc.com](http://www.ana-maroc.com)). Elle s'adresse à « tous les habitants d'El Jadida et tous les citoyens marocains et les natifs et amis de pays étrangers de cette magnifique ville».

#### Repères

L'ANA-Maroc est une Association apolitique à but non lucratif de défense et de protection des droits de l'habitant, de la ville et de la province d'El Jadida. Elle œuvre pour l'intérêt général de la ville et de la province d'El Jadida et rejette l'intérêt particulier, le profit et le pouvoir. L'Association est née pour : « Cultiver l'âme de la responsabilité citoyenne vis-à-vis de l'environnement, la culture, l'action sociale et civique auprès des habitants et les visiteurs de la ville d'El Jadida. Promouvoir les richesses culturelles, touristiques et patrimoniales de la ville d'El-Jadida et de ses environs à travers le monde. Créer une

nouvelle aire pour la culture et la civilisation, une nouvelle ère pour la ville et la province d'El-Jadida ».

**Mardi 05 Mai 2009**  
**ALAIN BOUITHY**  
**Lu 12 fois**

Source :  
<http://www.libe.ma>